

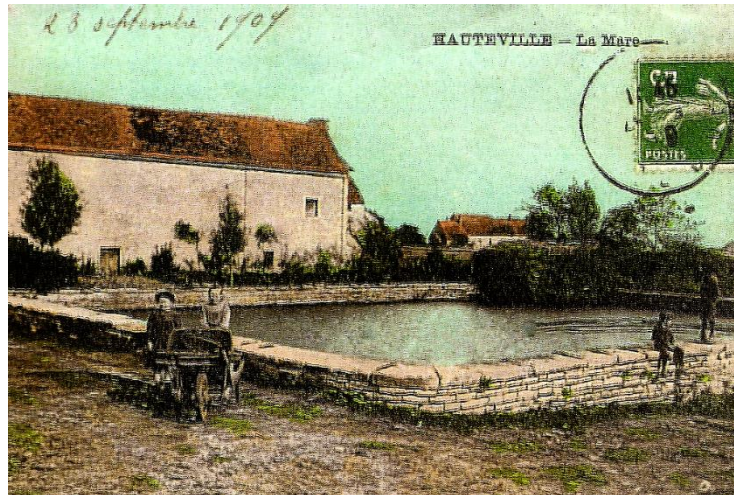
AUTREFOIS LA MARE ...

Ses dimensions (profondeur d'environ 0,70m)

Côté chemin : 29m

Côté champ : 29m

Côté nord : 12,26m



1884 : la mare servait exclusivement aux bestiaux, avec interdiction d'y laisser nager les canards !

1887 : installation d'une pompe à galets sur le puits près de la mare .

1906 : la glace de la mare communale était vendue à un brasseur dijonnais qui payait 40 francs par an pour avoir le droit de l'extraire

1964 : le bail de « droit de ramasser les vers de vase dans la mare » fut résilié par le Conseil Municipal.

1965 : la commune la bouche et installe une conduite d'assainissement de la mare à la Combe aux Filles.

Moyennant 180 francs, les riverains se raccordent sur cette conduite car il sera formellement interdit, sous peine d'amende, de déverser les eaux usées sur la voie publique.

